

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézères se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIAULT Lucie ;

Etaient absents : BAILLARGEAU Muriel ; FRADIN Antoine (Procuration donné à FRADIN Guy)

Date de la convocation : 16 novembre 2020

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : PERDRIAULT Lucie.

OBJET : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 30 septembre 2020 annexé à la présente délibération ;
- De donner délégation au Maire ou en cas d'empêchement à l'adjoint ayant délégation, pour signer l'ensemble des documents ou pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve le rapport et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

OBJET : Renouvellement contrat secrétaire de mairie passage CDD en CDI

Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie en CDI à compter du 5 janvier 2021.

Le maire est autorisé à signer le contrat.

OBJET : Répartition de l'attribution du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décidé :

- De voter pour la répartition « dérogatoire libre » comme suit : attribution pour chaque commune d'un montant du FPCI 2020 identique, au reversement FPIC 2019, soit 438 373€, selon le tableau.

OBJET : Implantation d'un parc éolien sur la commune

Le conseil municipal est appelé à voter sur différents points concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune :

- Vote 1 :

Délibère-t-on sur le sujet ou demandons-nous l'avis de la population pour consultation ?

Le conseil municipal après vote (6 voix pour, 4 voix contre), prend la décision de délibérer par vote sur les éventuels projets éoliens qui seraient implantés sur la commune.

- Vote 2 :

Considérant qu'au niveau environnemental qu'un tel projet impacterait gravement visuellement le patrimoine local de la commune, mais également celui de la commune de Bournand ainsi que celles environnantes de la Vienne et de l'Indre et Loire, Considérant que la réalisation d'un tel projet constituerait pour la commune de Vézères et de Bournand un trouble de l'ordre public,

Considérant les troubles acoustiques que cela inclut

Considérant les atteintes graves à la biodiversité, au patrimoine, aux paysages et à la santé humaine,

Le conseil municipal se prononce donc contre une implantation de parcs éoliens sur la commune (9 voix contre, 1 vote blanc).

OBJET : Coupe de bois

Une seule offre a été reçue par la commune concernant la coupe de bois.

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur PERDRIALT Romain au prix de 800 euros.

OBJET : Mise en place d'un plan communal de sécurité

Le conseil municipal souhaite mettre en place une commission sécurité-catastrophe afin d'établir un plan communal de sécurité.

Les membres de cette commission sont :

- Monsieur AUDREN Bernard
- Monsieur LEBIHEN Gwenaël
- Monsieur COUTABLE Bruno
- Monsieur DURAND Jacky
- Monsieur GUITEL Régis

OBJET : Proposition d'achat de la parcelle de terre A 902 La Ferme de la Maison Neuve

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la vente de la parcelle de terre A 902 de la Ferme de la Maison Neuve.

Le prix de vente sera fixé ultérieurement. Monsieur FRANCHINEAU rédigera les actes administratifs qui seront à la charge de l'acheteur.

OBJET : Travaux en régie 2020

Monsieur DURAND informe le Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés par les employés communaux pour la collectivité.

Avant la clôture des opérations, il est nécessaire de faire un état des travaux effectués en régie qui correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production : matériel et outillage acquis ainsi que les frais de personnel. Cet état servant à transférer les dépenses de fonctionnement à la section d'investissement.

Ces travaux en régie concernent cette année des travaux dans la salle des fêtes, salle des jeunes, la cantine et la voirie pour la mise aux normes des personnes handicapées.

Agent	BRUT	CHARGES	TOTAL	HEURES /MOIS	TOTAL/HEURE
PROUILLAC	1780.69	893.10	2673.79	151,67	17.63
DELLION	1944.70	972.84	2917.54	151,67	19.24
DAVID	2912.11	0.00	2912.11	148,75	19.58

Travaux	Montant travaux	Nombre d'heures	Total heures	Fournitures+ heures
Salle des fêtes	94.71	39	687.53	782.24
Salle des jeunes	53.10	20	352.58	405.59
Cantine	203.38	78	1513.72	1717.10
Voirie	630.98	39	687.53	1318.51
TOTAL	982.08	76	3242.36	4223.44

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour transférer les travaux réalisés par l'employé communal pour la collectivité en travaux en régie et ouvre les crédits pour un montant de 4223,44.

OBJET : Panneau fronton Mairie

Le conseil municipal accepte la pose de plaque et écusson sur le fronton de la Mairie et valide le devis SARL LMP avec la proposition d'écriture n°3.

OBJET : Location Local Technique

Le conseil municipal vote à l'unanimité la location du local technique au prix de 330 euros charges comprises à Monsieur JOLY Xavier à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y afférentes.